

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 18 (1971)
Heft: 2

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles des villes et cantons romands



Les mois se suivent, mais — contrairement au dicton — ils ne se ressemblent pas dans le domaine de la protection civile. Chacun d'eux est, en effet, marqué par un événement plus ou moins important, mais de genres tout à fait dissemblables les uns des autres. C'est ainsi qu'en décembre 1970 ce fut l'inauguration de l'«Unité chirurgicale protégée» de l'Hôpital Pourtalès à Neuchâtel, alors qu'au début de cette année, on a pu enregistrer le beau succès de l'exposition organisée dans le cadre des Grands Magasins Innovation à Lausanne.

«La protection civile nous concerne tous»

C'est sous ce titre que ladite exposition a été conçue et mise en place, et qui a permis à un public nombreux et intéressé de comprendre que la protection civile ne concernait pas seulement «les autres», mais bien l'ensemble de notre population... et par conséquent chacun d'entre-nous. Un matériel varié et bien présenté, touchant tous les secteurs de la PC était mis à la portée des visiteurs, des tableaux et agrandissements photographiques donnaient les renseignements voulus et montraient toute une gamme de catastrophes prévisibles ou non, et une documentation bien conçue était à disposition de chacun. Une documentation qui pouvait d'ailleurs être complétée par les explications données par des spécialistes de la PC, qui assuraient une permanence. Par ailleurs, des samaritains présentaient les éléments indispensables de secourisme, et des projections de films complétaient le tout.

Mais, la jeunesse devant être intéressée aux problèmes touchant à la sauvegarde des gens et des biens, un concours avait été mis sur pied à son intention, et a suscité un grand intérêt. Il est vrai que des prix alléchants étaient prévus: 200.-, 100.- et 50.-, plus 100 pharmacies de poche (valeur 17 fr. 50).

En bref, les initiateurs de cette exposition avaient mis tout en œuvre pour qu'elle atteigne le but recherché, soit aller au devant du public, et nul cadre était mieux indiqué pour cela qu'un Grand Magasin... et ce sera le grand mérite de la direction de l'«Innovation» que de l'avoir compris.

Mais les autorités du canton et de la ville de Lausanne l'avaient aussi compris, et si devions en apporter une preuve il nous suffirait de reproduire l'exposé fait par M. Pierre Aubert, Conseiller d'Etat, chef du Département de la prévoyance sociale et des assurances, lors du vernissage de l'exposition. Voici, effectivement, comment s'est

exprimé le représentant du Gouvernement vaudois:

«La protection civile nous concerne tous!

En sommes-nous convaincus?

Suffit-il de relater une catastrophe ferroviaire récente, une explosion sac-cageant plusieurs bâtiments ou d'imaginer les conséquences d'un accident d'avion survenant dans une paisible ville de banlieue ou au cœur d'une grande agglomération pour reconnaître la nécessité et l'efficacité de la protection civile?

Avalanches et inondations ou catastrophes dues aux progrès techniques permettent-elles de saisir l'importance d'avoir sur place et en tout temps un personnel instruit, techniquement prêt à intervenir pour sauver des vies humaines et protéger nos biens?

Certains en doutent, prétextant que l'homme est né insouciant et qu'il le reste malgré tous les avertissements.

Ils rappelleront à ce sujet combien d'exemples!

Celui-ci, peut-être, qui appartient déjà à l'histoire: en 1902, une nuée de gaz enflammés sortie du cratère de la Montagne Pelée, enveloppa la ville de Saint-Pierre et détruisit en quelques minutes toute vie humaine en brûlant les poumons des 40 000 habitants de cette cité prospère de la Martinique. Ils diront que ce cataclysme effroyable n'a pourtant éloigné la population de l'île que pendant une dizaine d'années et qu'aujourd'hui, cultivateurs et planteurs se pressent au pied du mont redoutable...

L'homme reste inconscient!

Mais pourtant combien d'autres exemples prouvent que l'homme peut se montrer intelligent et perspicace. Nous sommes de ces optimistes raisonnables qui croient à l'éducation, à la prévention, à la protection.

C'est pourquoi, nous restons convaincus que pour pouvoir agir maintenant ou en période de guerre, il faut s'être préparé à temps. Les responsables de la protection civile sont là pour ça; ils connaissent et remplissent bien leurs tâches. Par l'exposition qui s'ouvre aujourd'hui, ils nous présentent ce qu'ils ont déjà fait mais aussi et surtout, ils veulent montrer que la protection civile nous concerne tous.

Souhaitons donc plein succès à cette heureuse initiative.»

Remerciements...

Il nous semble que cette sorte de profession de foi ne nécessite aucun commentaire, sinon qu'elle nous incite à dire à M. Pierre Aubert, conseiller d'Etat, notre reconnaissance pour la

caution qu'il a ainsi apportée à la cause que nous nous efforçons de faire connaître toujours davantage en Romandie.

Mais la reconnaissance de la CRI doit aller également à la direction de l'«Innovation» qui a tenu à mettre à disposition des promoteurs une très grande surface, très bien aménagée, et sans le concours de laquelle tous les efforts déployés auraient été vains.

Ces efforts entrepris par la section vaudoise de l'USPC — dont le président, M. Edmond Jacquet ne pût malheureusement assister au vernissage — et singulièrement par l'un de ses dirigeants, notre ami Roger Parisod, chef local de la ville de Lausanne, qui fut la cheville ouvrière de toute l'affaire.

L'exposition était placée sous le patronage de l'USPC, et elle bénéficia de l'appui de la Commission romande d'information, et des offices fédéral, cantonal et communal de protection civile.

Lors du vernissage, et avant l'allocution de M. P. Aubert, conseiller d'Etat, M. Broquet, sous-directeur de l'«Innovation», avait dit les raisons de l'exposition, alors que M. Roger Parisod n'eut aucune peine à démontrer combien il était nécessaire que chacun participe à la campagne d'information en faveur de la PC.

De nombreuses personnalités présentes

En plus des personnalités déjà citées, il nous plaît de relever la présence de bon nombre de dirigeants de la protection civile, à savoir:

Pour l'USPC: Me Pfund, vice-président, H. Grimm, secrétaire central, H. Alboth, chef de presse, M. Cordone et F. Martin. Pour l'OFPC: MM. G. Bise, chef de la section information.

Pour la CRI: le président et MM. J. Comment, J.-P. Donzallaz, B. Hennard et Tamarcaz, ainsi que pas mal de représentants des cantons romands, des collaborateurs des offices cantonal et municipal, avec — naturellement — la direction au complet de l'«Innovation». En bref, l'exposition dont nous nous sommes efforcés de donner un reflet, aura été l'événement No 1 de la protection civile en ce mois de janvier 1971.

Mais il y aura d'autres expositions

Il serait toutefois dommage que cet événement ne touche que la ville de Lausanne, et c'est pourquoi la Commission romande d'information va s'efforcer de promouvoir, au cours des mois qui viennent d'autres manifestations de ce genre dans un certain nombre de villes de Romandie. Avec l'expérience faite le mois dernier, et les assurances

qui nous sont déjà données, nul doute que cette campagne 1971 placée sous le signe: «Expositions dans les Grands Magasins», ne réussisse et fasse pénétrer la notion de protection civile dans des couches nouvelles et nombreuses de la population de nos cantons d'expression française.

J. C.

Des affiches au service de la sécurité

Dans le cadre d'une chronique qui se veut entièrement consacrée à l'information en faveur de la protection des gens et des biens, une place doit être réservée à une initiative prise par le «Centre d'information pour la prévention des incendies» (CIPI), et qui a pris un caractère original. Ce centre, qui est une institution commune des compagnies d'assurance privées et des établissements cantonaux d'assurance contre l'incendie a, en effet, ouvert un concours d'affiches auprès des associations de graphistes de notre pays avec comme thème:

«Aidez à prévenir les incendies»

et dont le résultat a été réjouissant à tous égards. Le jury a eu effectivement à examiner 236 projets d'affiches, dont la plupart d'une très grande valeur et fort suggestive dans le sens recherché, à savoir attirer l'attention du public sur les graves dangers des incendies, et sur la prévention qui doit être mise en œuvre.

Afin de bien cerner toute la valeur de cette initiative du CIPI, il convient de rappeler que chaque année il se produit en Suisse 9000 à 10 000 incendies, causant un dommage total de 110 à 120 millions de francs, constituant une diminution non négligeable de la fortune nationale.

Mais il convient de rappeler surtout que l'an dernier 20 personnes ont péri dans les flammes dans notre pays.

Ces pertes en vies humaines, à elles seules, exigent que l'opinion publique soit mise en garde contre le fléau que constituent les incendies, et c'est à quoi se sont à nouveau attachés les responsables du CIPI, en mettant sur pied le concours d'affiches dont nous avons eu un premier aperçu à Genève.

Une exposition suggestive

Le résultat de ce concours nous apparaît comme très positif, et tous ceux qui ont déjà pu voir l'ensemble des affiches — et particulièrement les 8 d'entre-elles qui ont été primées — se sont accordés à reconnaître l'effort fait à cette occasion par les graphistes, sur un thème qui n'était pas de tout repos. On sait, en effet, que le feu ne fascine pas seulement les enfants, mais presque chacun, et il s'agissait de ne pas susciter chez ceux voyant l'affiche... une réaction contraire à celle recherchée! Par ailleurs on pouvait craindre que la vue de ruines fumantes d'une maison — présentée de façon lugubre — n'engendre un sentiment d'impuissance dans l'esprit du public. Or tous ces pièges, les graphistes les ont évités, et la démonstration est ainsi faite — et cela vaut pour l'ensemble de la protection civile, dont le feu est un des éléments principaux — que l'art peut être mis au service de la sécurité et de la prévention.

Il faut donc savoir gré au CIPI d'en avoir administré la preuve, en donnant l'occasion aux graphistes suisses de traiter si heureusement et si diversement le thème: «Aidez à prévenir les incendies». Mais il faut également dire le mérite de la direction du «Grand-Passage» à Genève qui a mis une importante surface à disposition des organisateurs de ce concours d'affiches.

Permettant ainsi à ses clients d'être directement confrontés avec un problème qui concerne chacun d'entre-eux.

Décidément, et si nous ajoutons aux efforts de l'«Innovation» à Lausanne ceux du «Grand-Passage» à Genève, il faut reconnaître que les Grands Magasins romands accordent une place toujours plus importante à ce qui touche à la prévention et à la sécurité.

Elargissement du Service romand de presse

Lors du colloque sur l'information du 28.10.1970 à Lausanne, il a été relevé — parmi les actions importantes à accomplir — qu'un travail d'approche devait être entrepris auprès des autorités, cela à tous les échelons. Or, dans le courant de l'année dernière, la CRI avait déjà fait une proposition allant dans le même sens, et mettant à contribution le service romand de presse. Cela en élargissant la distribution des bulletins émanant dudit SRP et en les faisant parvenir régulièrement à un certain nombre d'autorités et de personnalités des cantons d'expression française, *au titre de l'information*. Proposition qui vient de se concrétiser par la mise au point d'une liste de quelque 120 personnes jouant un rôle dans les cantons intéressés, avec bien sûr le canton de Berne pour le Jura. Ainsi, et par le truchement des bulletins de presse du SRP, les personnalités en question connaîtront régulièrement (en principe deux fois par mois, les divers problèmes touchant à la protection civile). Espérons qu'elles voudront bien prendre connaissance de ces bulletins ce qui leur permettra de mieux connaître les problèmes en question. Ce qui ne peut être que bénéfique pour les uns et les autres.

J. Chevalier
président de la CRI

Conception 1971 de la protection civile

Lors d'une première discussion, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport de la Commission d'étude pour la protection civile du Département fédéral de justice et police, rapport concernant la conception de 1971 de la protection civile suisse. Les données de base qui ont présidé à l'élaboration de la présente conception à partir de la législation de 1962 et 1963, sont dues à l'évolution survenue dans la technique des armes et aux modifications touchant l'état de notre population. La conclusion essentielle du rapport relève le fait qu'une protection de notre population au cours

d'un conflit armé demeure toujours possible et que les mesures prises jusqu'ici s'orientent vers la conception de 1971. Cependant, des précautions accrues dans le domaine des constructions et des mesures de prévoyance pour l'organisation sont d'une nécessité inéluctable. Des améliorations et adaptations relatives à l'organisation doivent assurer des secours optimums en faveur de la population au cas où une guerre frapperait la Suisse.

Conformément à sa structure et à son organisation progressive, la protection civile continuera d'être

en mesure de pouvoir porter secours lors de catastrophes dans le pays en temps de paix.

Graduellement en l'espace de 15 à 20 ans, les préparatifs faits devront déboucher sur l'objectif visé. Les dépenses annuelles de la Confédération correspondent en gros à son programme financier à long terme.

Dans un message particulier, le Conseil fédéral informera les Chambres fédérales de la conception de 1971 de la protection civile suisse. Une conférence de presse aura lieu à cet effet entre les sessions de mars et de juin.